

Charte Avoloi

«La première consultation offerte pour plus de concrétisation*»

Engagement de l'avocat

- Conseiller le client au mieux.
- Répondre à chaque sollicitation : donner suite ou décliner.
- Préférer envoyer un client vers un autre avocat du réseau.
- Ne pas être omis du barreau.
- *Offrir le 1er rendez-vous au client en cas d'ouverture de dossier. **C'est « un vrai plus » pour faire venir les clients en rendez-vous et facturer au minimum une consultation.**

Engagement d'avoloi

- Conduire le processus de sélection à l'entrée des avocats.
- Limiter le nombre total d'avocat à terme afin de permettre une lisibilité.
- Assurer une répartition géographique sur la France pour que les clients puissent contacter un avocat au plus proche.
- Accompagner les particuliers dans la navigation.
- Ecouter les retours de nos clients.

Attentes d'avoloi vis à vis des clients utilisateurs

(Qui sont souvent les particuliers)

- Dans un souci d'efficacité, nous demandons à chaque utilisateur de ne pas solliciter plusieurs avocats.
- Prévenir l'avocat si retour ou empêchement pour un rendez-vous.
- Etre de bonne foi et régler les honoraires.